

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 22 avril 2026 à 18h30

Nombre de membres :

En exercice : 36 Présents : 36 Pouvoirs : 0 Votants : 36

Présents :

BORT L'ETANG

Mr BREUIL Lionel, Mme ANGELY Emmanuelle

BULHON

Mr Jean-Baptiste GIRARD

CREVANT-LAVEINE

Mr BONNEMOY Clément, Mme BEN SAAD Bérengère

CULHAT

M. Gilles BERGAMI, Mme MONTBRIZON Julie

JOZE

M. Daniel PEYNON, Mme Annick FORESTIER

LEMPTY

Mr BEAL Philippe

LEZOUX

Mr BOUFFANGE Jérôme, Mme PEREIRA Elsa, Mr GLORIEUX Cyril, Mme LEPIGEON Christelle, Mme TERRIER Charlène, Mr BOUFFANGE Daniel, Mr CHAUVEAU Jean-François, Mr CONSTANT Olivier, Mme NIGON Christine, Mr BOURNAT Christian, Mme BERNARD Célia

MOISSAT

Mme PLOT Karine, Mr MINGAT Cyrille

ORLEAT

Mr DOLCEMASCOLO CORRE Laurent, M. Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

PESCHADOIRES

Mr Florent MONEYRON, Mr NUNEZ Estéban, Mme REIS Martine

RAVEL

Mr BERNARD Bruno, Mr EDOUARD Jean-Charles

SAINT JEAN D'HEURS

Mr Bernard FRASIAK, Mr CARTERON Maurice

SEYCHALLES

Mr Yannick DUPOUE, Mr PLASSE Pierre

VINZELLES

Mme Laurence GONINET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents :

Suppléant présent : Mr BLANC Patrice et Mr MORICONI Fabrice

Est nommé secrétaire de séance : Mr NUNEZ Estéban

Mr MONEYRON Florent, Président, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

Mr NUNEZ Estéban est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°32 du Conseil Communautaire du 03 mars 2026 est présenté et approuvé à :

- **35 Pour**
- **0 Contre**
- **1 Abstention**

ADMINISTRATION GENERALE :

1- Procès-verbal d'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureaux

ELECTION	CANDIDAT ÉLU	SUFFRAGE OBTENU	
Président	Florent MONEYRON	Pour	36
		Nul	0
		Blanc	0
		Abstention	0
1er Vice-président	Jean-François CHAUVEAU	Pour	33
		Nul	0
		Blanc	3
		Abstention	0
2^{ème} Vice-président	Daniel PEYNON	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0
3^{ème} Vice-président	Cédric DAUDUIT	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0
4^{ème} Vice-président	Laurence GONINET	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0
5^{ème} Vice-président	Jean-Baptiste GIRARD	Pour	31
		Nul	0
		Blanc	5
		Abstention	0
6^{ème} Vice-président	Elsa PEREIRA	Pour	32
		Nul	0
		Blanc	4
		Abstention	0
7^{ème} Vice-président	Gilles BERGAMI	Pour	36
		Nul	0
		Blanc	0
		Abstention	0
8^{ème} Vice-président	Bernard FRASIAK	Pour	30
		Nul	0
		Blanc	6
		Abstention	0

1^{er} Autre membre du bureau	Lionel BREUIL	Pour	33
		Nul	0
		Blanc	3
		Abstention	0
2^{ème} Autre membre du bureau	Clément BONNEMOY	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0
3^{ème} Autre membre du bureau	Philippe BEAL	Pour	34
		Nul	0
		Blanc	2
		Abstention	0
4^{ème} Autre membre du bureau	Jérôme BOUFFANGE	Pour	33
		Nul	1
		Blanc	2
		Abstention	0
5^{ème} Autre membre du bureau	Karine PLOT	Pour	36
		Nul	0
		Blanc	0
		Abstention	0
6^{ème} Autre membre du bureau	Laurent DOLCEMASCOLO CORRE	Pour	36
		Nul	0
		Blanc	0
		Abstention	0
7^{ème} Autre membre du bureau	Bruno BERNARD	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0
8^{ème} Autre membre du bureau	Yannick DUPOUÉ	Pour	35
		Nul	0
		Blanc	1
		Abstention	0

2- Détermination du nombre de Vice-présidents

La Communauté de Communes détermine librement le nombre des vice-présidents sans que celui-ci puisse excéder 20% de l'effectif légal du Conseil de la Communauté arrondi à l'entier supérieur soit un maximum de 6 vice-présidents pour 29 délégués.

L'organe délibérant peut fixer un nombre de vice-Présidents supérieur sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif de droit commun.

Le conseil communautaire a approuvé à **l'unanimité** de fixer le nombre de Vice-Présidents au nombre de 8.

3- Détermination du nombre d'autres membres du bureau

Le conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre.

Afin que toutes les communes soient représentées, seront membres du bureau :

- Le Président et tous les Vice-présidents
- Les conseillers délégués
- Les Maires (ou leur représentant) non-Vice-président ou non conseiller délégué

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** l'élection de 8 membres supplémentaires suivant les critères ci-dessus.

4- Composition du conseil d'exploitation de l'assainissement collectif et désignation du directeur de régie

Depuis le 1er janvier 2026, la compétence Assainissement collectif figurera parmi le bloc de compétences facultatives pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire de la Communauté de Communes.

Afin d'assurer la continuité des services d'assainissement collectif, et conformément aux dispositions de l'article R2221-1 du CGCT, il appartient au conseil communautaire :

- De désigner les personnes appelées à siéger en qualité de membres au sein du conseil d'exploitation,
- D'approuver la proposition de Monsieur le Président de désigner Monsieur Sébastien VARACHE Directeur en charge de la gestion de la régie,

Le conseil communautaire a approuvé **à l'unanimité** la désignation des membres suivants :

- Conseil d'exploitation :

Communes	Conseillers communautaires	Conseillers municipaux
Bort l'Etang	M. BREUIL Lionel (Maire)	Mme ANGELY Emmanuelle
Joze	M. PEYNON Daniel (Maire)	M. PEROL Jacques
Moissat	M. MINGAT Cyrille	M. THOMAS Freddy (Maire)
Orléat	M. DAUDUIT Cédric	M. SOULEYRAS Thierry
Peschadoires	M. MONEYRON Florent (Maire)	M. REIGNAT Cyril
Ravel	M. BERNARD Bruno	M. ROBILLON Matthieu
Saint-Jean d'Heurs	M. FRASIAK Bernard (Maire)	M. ORTIZ Michel

- Directeur en charge de l'administration et de la gestion de la régie d'assainissement :
 - o Monsieur VARACHE Sébastien

FINANCES :

5- Vote du taux TEOM 2026

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le produit de la TEOM 2026 pour un total de 2 593 684€ avec la répartition par communes comme suit :

Commune	Bases prévisionnelles TEOM 2026	Taux 2026 part fixe TEOM	Montant part fixe prévisionnel 2026	Montant part variable prévisionnel 2026	TEOMI 2026 prévisionnelles
BORT L'ETANG	606 305	9,18%	55 659	11 292.32	66 951
BULHON	530 011	9,18%	48 655	24 303.56	72 959
CREVANT-LAVEINE	755 929	9,18%	69 394	31 635.24	101 030
CULHAT	890 276	9,18%	81 727	44 036.69	125 764
JOZE	1 285 858	9,18%	118 042	36 646	154 688
LEMPY	361 260	9,18%	33 164	15 030.84	48 195
LEZOUX	7 450 547	9,18%	683 960	250 460.94	934 421
MOISSAT	1 066 481	9,18%	97 903	50 701.38	148 604
ORLEAT	2 542 457	9,18%	233 398	69 585.65	302 983
PESCHADOIRES	2 838 892	9,18%	260 610	90 334.84	350 945
RAVEL	654 779	9,18%	60 109	30 473.73	90 582
SAINT-JEAN-D'HEURS	486 327	9,18%	44 645	17 927.08	62 572
SEYCHALLES	659 466	9,18%	60 539	31 444.73	91 984
VINZELLES	306 976	9,18%	28 180	13 826.66	42 007
	20 435 564	9,18%	1 872 985	717 700	2 593 684

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

6- Désignation de représentants au SIGEP

Suite au transfert de la compétence enfance et jeunesse à la CCEDA, il convient de désigner deux représentants au SIGEP afin de représenter la commune de Bort l'étang au sein du syndicat.

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la désignation des représentants suivants :

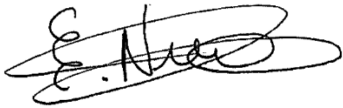
Titulaires :

- M. Lionel BREUIL
- Mme Emmanuelle ANGELY

Suppléants :

- Mme Laurence GONINET
- M. Bruno BERNARD

Secrétaire de séance
Estéban NUNEZ



Le Président
Florent MONEYRON

